

# TRIUMPH

DIVISION DE LA BRITISH LEYLAND MOTOR CORPORATION

IMPORTATEUR EXCLUSIF POUR LA FRANCE BRITISH LEYLAND FRANCE SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 500 000 F

Rue Ambroise-Croizat, Zone Industrielle, B.P. 32 - 95102 ARGENTEUIL CÉDEX - Tél. 982.09.22

## NOTICE DESCRIPTIVE DU VÉHICULE :

### TRIUMPH - Type : T F A D W (ex-type : 1500 FH)

Nom et adresse du constructeur : TRIUMPH MOTORS BRITISH LEYLAND UK LIMITED, COVENTRY, Angleterre.  
 Nom et adresse du représentant agréé : BRITISH LEYLAND FRANCE S.A., rue Ambroise-Croizat, 95102 ARGENTEUIL CEDEX.  
 Genre : voiture particulière.  
 Marque : TRIUMPH.  
 Type : T F A D W.  
 Poids total roulant en charge : 1 036 kg.  
 Poids total autorisé : 1 646 kg.  
 Nombre de places assises y compris le conducteur : 2.

#### I - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux et 4 roues dont deux roues arrière motrices.  
 Carrosserie composée d'éléments emboutis soudés électriquement et rapportés sur un châssis séparé sur lequel sont montés tous les éléments mécaniques.  
 Version : cabriolet décapotable ou avec toit rigide rapporté (en option).  
 Le moteur est placé en avant de la cabine de conduite et en position longitudinale.  
 Dimensions des pneumatiques : 155 x 13 (ou similaires).

#### II - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême	2 110 mm
Voie avant	1 245 mm
Voie arrière	1 270 mm
Longueur du véhicule hors tout	3 780 mm
Largeur du véhicule hors tout	1 488 mm
Hauteur :	
— avec capots	1 162 mm
— avec toit rigide (hardtop)	1 159 mm
Porte-à-faux avant	777 mm
Porte-à-faux arrière	893 mm
Garde au sol	118 mm
Poids total à vide en ordre de marche	792 kg
— sur essieu avant	441 kg
— sur essieu arrière	351 kg
Poids total en charge	1 036 kg
— sur essieu avant	522 kg
— sur essieu arrière	542 kg
Poids total roulant :	
— avec remorque de 250 kg non freinée	1 286 kg
— avec remorque de 610 kg munie de freins	1 646 kg

#### III - MOTEUR

Description du moteur :  
 Marque : TRIUMPH.  
 Type : FM (à explosion).  
 Cycle : 4 temps.  
 Nombre et disposition des cylindres : 4 en ligne.  
 Alésage : 73,7 mm.  
 Course : 87,5 mm.  
 Cylindrée : 1 493 cm<sup>3</sup>.  
 Rapport volumétrique de compression : 9,0 : 1.  
 Mode de refroidissement : à eau. Pompe et thermostat. Vase d'expansion.  
 Capacité du système : 4,5 litres.  
 Recyclage des gaz de carter : tubulure prise sur le couvercle des culbuteurs et reliée aux deux carburateurs.  
 Filtre à air : (description) : élément papier enfermé dans un boîtier métallique.  
 Emission de polluants :  
 Véhicule conforme aux prescriptions des Arrêtés ministériels du 16.01.75 (modifié le 05.10.77) et 04.10.77 relatifs aux émissions de gaz polluants par les moteurs à essence des véhicules.  
 Alimentation : description des tubulures d'admission et de leurs accessoires. Tubulure d'admission divisée en deux groupes, chaque groupe alimentant 2 cylindres et comportant 1 carburateur. Préchauffage des gaz d'admission par une tubulure reliée au carter de cataract.  
 Alimentation en carburant : 1 pompe à essence mécanique alimentant 2 carburateurs.  
 Carburant/Réservoir : essence. Réservoir d'une capacité de 33 litres situé à l'arrière au-dessus du pont arrière.  
 Consommation de carburant : la consommation conventionnelle de carburant mesurée dans les conditions normalisées définies dans la circulaire du 07.03.75 ressort à :  
 — 6,3 litres pour 100 km à la vitesse stabilisée de 90 km/h,  
 — 8,4 litres pour 100 km à la vitesse stabilisée de 120 km/h,  
 — 11,8 litres pour 100 km sur le parcours conventionnel de type urbain dans les conditions normalisées définies en annexe II à la circulaire.  
 Distribution : soupapes en tête commandées par tiges et culbuteurs. Arbre à cames latéral entraîné par chaîne.  
 Allumage : système 12 volts. Bobine et distributeur. 1 bougie par cylindre.  
 Antiparasitage : le véhicule est muni d'un dispositif d'antiparasitage agréé.  
 Dispositif d'échappement : collecteur à double sortie relié à un tube d'échappement double dont les deux conduits se réunissent en un tuyau simple pour aboutir à un silencieux de 620 mm de longueur et de 203 mm de largeur.  
 N° de référence : RKC 3042.  
 Niveau sonore général : 82 dBA mesuré dans les conditions prévues par l'Arrêté ministériel du 13.04.72 (modifié le 31.12.74).  
 Renseignements additionnels :  
 Graissage : carter humide. Pompe à huile à rotor. Filtre à huile à cartouche.  
 Graissage : carter humide. Pompe à huile à rotor. Filtre à huile à cartouche.  
 Capacité du système : 4,5 litres.

Alimentation électrique du véhicule : batterie 12 volts/40 ampères. Masse négative. Alternateur.  
 Performances du moteur :  
 Vitesse de rotation maximale : 6 000 tr/mn.  
 Vitesse de rotation correspondant au régime de couple maximum : 3 000 tr/mn.  
 Couple maximum : 10,8 m.kg/DIN.  
 Vitesse de rotation correspondant au régime de puissance maximum : 5 500 tr/mn.  
 Puissance maximum : 71 ch (suivant normes DIN).  
 Puissance administrative : 9 CV (circulaire du 28.12.56).

#### IV - TRANSMISSION

Se fait par l'intermédiaire d'un disque d'embrayage à diaphragme dont le mécanisme est commandé par une pédale d'embrayage assistée hydrauliquement.  
 Boîte de vitesses : à commande manuelle - 4 rapports de marche avant tous synchronisés et 1 marche arrière. La commande se fait par l'intermédiaire d'un levier central situé à l'arrière de la boîte de vitesses et d'une commande à distance.  
 A cette boîte de vitesses peut être rapporté un dispositif de surmultiplication (overdrive) qui se compose principalement d'un train de pignons épicycloïdaux et d'un embrayage à cône dont l'action est contrôlée par une pression hydraulique et d'un dispositif électrique commandé par un interrupteur situé sur le levier de sélection des vitesses. Ce dispositif (optionnel) agit sur les rapports de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vitesse.  
 Arbre de transmission : à cardan reliant la boîte de vitesses au pont arrière.  
 Demi-arbre de roue : de part et d'autre du différentiel entraînant les 2 roues arrière motrices.  
 — rapport du couple conique : 3,63 : 1,  
 — rapport du dispositif de surmultiplication : 0,797 : 1.

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte	Couple conique	Démultiplication totale
1 <sup>e</sup>	3,5 : 1	3,63 : 1	12,7 : 1
2 <sup>e</sup>	2,16 : 1	3,63 : 1	7,84 : 1
3 <sup>e</sup>	1,39 : 1	3,63 : 1	5,04 : 1
3 <sup>e</sup> overdrive	1,11 : 1	3,63 : 1	4,03 : 1
4 <sup>e</sup>	1 : 1	3,63 : 1	3,63 : 1
4 <sup>e</sup> overdrive	0,797 : 1	3,63 : 1	2,89 : 1
M AR	3,99 : 1	3,63 : 1	14,48 : 1

Avec des pneumatiques de 155 x 13 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1 715 mm, la vitesse théorique du véhicule à 1 000 tr/mn du moteur est de :

Combinaison des vitesses	Vitesses en km/heure
1 <sup>e</sup>	8, 10 km/heure environ
2 <sup>e</sup>	13, 10 km/heure environ
3 <sup>e</sup>	20, 40 km/heure environ
3 <sup>e</sup> overdrive	25, 50 km/heure environ
4 <sup>e</sup>	28, 30 km/heure environ
4 <sup>e</sup> overdrive	35, 60 km/heure environ
M AR	7, 10 km/heure environ

Au régime maximum du moteur, la vitesse théorique maximum du véhicule est de :  
 a) en 4<sup>e</sup> prise directe : 170 km/h environ,  
 b) en 4<sup>e</sup> overdrive : 213 km/h environ.  
 Véhicule équipé d'un compteur de vitesse avec totalisateur général et journalier et d'un compte-tours moteur.

#### V - SUSPENSION

Type et constitution :  
 A l'avant : roues avant indépendantes, triangulations supérieure et inférieure comprenant pour chaque côté, un ressort de suspension hélicoïdal et un amortisseur télescopique. Barre antiroulis reliée aux triangulations de suspension inférieures.  
 A l'arrière : roues arrière indépendantes, reliées au corps de pont arrière par un demi-arbre de chaque côté. Ressort à lames transversales fixé au centre du châssis et à chacun des deux porte-moyeux arrière. Bras stabilisateur faisant partie intégrante du châssis. Amortisseurs télescopiques.

#### VI - DIRECTION

Direction du type : crémaillère. Transmission aux roues par biellettes et rotules. Colonne de direction à absorption d'énergie, équipée d'un dispositif antivolt bloquant le volant de direction et combiné avec la clé de contact. Direction à droite ou à gauche. Volant de direction de sécurité à 3 branches de 368 mm de diamètre.  
 — Nombre de tours de butée à butée : 3 3/4 tours.  
 — Diamètre de braquage : 7,30 m.

#### VII - FREINAGE

Dispositif principal :  
 Freins hydrauliques à disques sur les roues avant et à tambour sur les roues arrière dont l'action est contrôlée par la pédale des freins. Double circuit divisant le système avant et arrière. A l'avant, chaque frein de roue comprend un disque monté sur le moyeu et un étrier à deux pistons ainsi que les plaquettes.  
 A l'arrière, chaque roue comporte un flasque sur lequel sont montées les garnitures de frein et le cylindre de roue enveloppé par le tambour de frein.  
 La pédale de frein actionne directement un maître-cylindre double qui est alimenté par un réservoir à niveau visible.

Le système se compose en outre d'une soupape de sécurité qui condamne le circuit avant ou arrière dès que se produit une chute de pression accidentelle dans l'un des deux circuits.

Dispositif témoin de fonctionnement au tableau de bord.

Frein de secours et de stationnement :

Agit sur les garnitures des deux tambours arrière. Le dispositif est mis en action par l'intermédiaire d'une levier, d'un renvoi d'angle et de câbles qui ont une action mécanique sur les garnitures de frein.

Caractéristiques techniques :

Diamètre du maître-cylindre de frein : 17,8 mm  
Course du maître-cylindre de frein : 35 mm  
Diamètre d'un cylindre de roue avant : 48 mm  
Diamètre d'un cylindre de roue arrière : 15,9 mm

Disque avant

— diamètre : 229 mm  
— épaisseur : 19,5 mm

Tambour arrière :

— diamètre : 178 mm  
— largeur : 32 mm

Surface totale des plaquettes avant : 95 cm<sup>2</sup>

Surface de freinage avant : 207 cm<sup>2</sup>

Surface des garnitures arrière : 220 cm<sup>2</sup>

Surface de freinage arrière : 355 cm<sup>2</sup>

Surface des garnitures avant et arrière : 315 cm<sup>2</sup>

Surface totale de freinage : 1 322 cm<sup>2</sup>

Frein de secours :

Est constitué par l'indépendance des circuits hydrauliques avant et arrière. Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'Arrêté ministériel du 18.08.55 (modifié le 22.02.77) relatif au freinage.

### VIII - CARROSSERIE

Cabriolet décapotable ou à toit rigide (hardtop)

2 portes - 2 places assises.

Nature de la carrosserie : éléments emboutis soudés électriquement et rapportés sur un châssis séparé.

Hauteur au-dessus du sol : 1 162 mm.

Garde au sol : 118 mm.

2 portes : sens d'ouverture d'arrière vers l'avant. Fermeture des portes avec clé et système de verrouillage intérieur.

Pare-brise agréé bombé en une seule pièce. Glaces de portes descendantes. Lunette arrière faisant partie de la toile de la capote ou du hardtop.

Pare-brise et glaces agréés en fonction de l'accord de réciprocité franco-britannique.

Aménagement du véhicule :

Le véhicule satisfait aux prescriptions des Arrêtés ministériels des

- 19.12.58 (modifié le 28.11.75) relatif aux aménagements intérieurs et extérieurs ;
- 05.02.69 (modifié le 22.07.74) relatif à la protection du conducteur contre le dispositif de conduite en cas de choc ;
- 05.02.69 (modifié le 20.05.74) relatif à la résistance des serrures et charnières des portes latérales ;
- 05.02.69 (modifié le 08.12.76) et 01.08.77 relatifs aux ancrages pour ceintures de sécurité, et à l'équipement en ceintures de sécurité.

### IX - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feux de route : 2 à l'avant avec témoin au tableau de bord.

Feux de croisement : 2 à l'avant combinés avec les feux de route.

Paris, le 11 mars 1975

L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. (Mines)  
(Signé : MOYER)

Paris, le 11 mars 1975

L'Ingénieur des Mines  
(Signé : GERIN)

Vu et approuvé :

Enregistré sous le N° AU-47-75  
Paris, le 11 mars 1975  
p. L'Ingénieur Général des Mines  
p.o. L'Ingénieur des Mines  
(Signé : LOUIT)

REG. AU n° 2392-80

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception déjà modifiée le 06.10.76 (AU-812-76)

Paris, le 6 août 1980

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)  
(Signé : LOURD)

Vu

Paris, le 6 août 1980

p. L'Ingénieur des Mines  
chargé du Service AUTOMOBILES  
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. (Mines)  
(Signé : MOYER)

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° AU-2392-80  
Paris, le 6 août 1980  
p. L'Ingénieur en Chef des Mines  
Directeur Interdépartemental de l'Industrie  
L'Ingénieur des Mines  
chargé du Service AUTOMOBILES  
(Signé : DAMBRINE)

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés BRITISH LEYLAND FRANCE S.A., rue Ambroise-Croizat, 95102 ARGENTEUIL, Importateur des Automobiles TRIUMPH, certifions :

a) que le véhicule :

- Genre : VP
- Marque : TRIUMPH
- Type : TFADW
- Cylindrée : 1 493 cm<sup>3</sup>
- Numéro dans la série du type :
- Source d'énergie : ES

Est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) que ce véhicule sort de nos magasins le :

pour être livré à

Fait à Argenteuil, le

Numéro d'immatriculation (à remplir par la Préfecture) :

Nota : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une mention de conformité à un texte réglementaire au sein de la notice descriptive) ci-dessus doit faire l'objet :

— d'une déclaration à la Préfecture.

— le cas échéant d'une réception à titre isolé par le Service de l'Industrie et des Mines.

Nous soussignés BRITISH LEYLAND FRANCE S.A., rue Ambroise-Croizat, B.P. N° 32, 95102 ARGENTEUIL CEDEX, Zone Industrielle, Importateur agréons que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro dans la série du type figurent au certificat de conformité ci-dessus (ou ci-contre ou ci-après) a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers.

Dispense de visa accordée par décision n° 333 en date du 18 décembre 1970 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

Fait à Argenteuil, le

(Cachet et signature)

Mode de réglage : par vis basculant le projecteur.

Feux de position : 2 à l'avant sous le pare-chocs.

Feux rouges : 2 à l'arrière au-dessus du pare-chocs.

Indicateurs de changement de direction : 2 à l'avant dans le bloc optique

des feux de position avant : 2 à l'arrière combinés avec les feux stop.

Répétiteur témoin sur tableau de bord et avertisseur sonore.

Dispositifs réfléchissants : 2 catadioptrés d'un type agréé qui font partie

intégrante des blocs optiques arrière.

2 feux de recul de 15 watts commandés automatiquement par l'enclenchement de la marche arrière (option).

Un avertisseur de route d'un type agréé.

Signal de détresse combiné avec les clignotants avant et arrière.

Eclairage de la plaque d'immatriculation AR.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'Arrêté ministériel du

16.07.54 (modifié le 14.11.79).

### X - DIVERS ET INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Ce véhicule est, entre autres équipé des accessoires suivants :

- 1 antivol de direction conforme aux prescriptions de l'Arrêté ministériel du 18.02.71 ;
- 2 essuie-glaces à 2 vitesses et 1 lave-glaces ;
- 2 rétroviseurs (1 intérieur et 1 extérieur) conformes à l'Arrêté ministériel du 20.11.69 (modifié le 26.06.70) ;
- La plaque du constructeur est fixée sur le montant côté gauche du caisson formant cloison pare-feu ;
- Le type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur la gouttière supérieure du coffre arrière et visibles après ouverture du couvercle ;
- Le numéro de moteur est frappé sur le bloc-moteur, côté gauche, à la partie arrière ;
- Plaque de police :
  - à l'avant : sous pare-chocs,
  - à l'arrière : au-dessus du pare-chocs.

Le numérotage dans la série du type commence au numéro :

TFADW2AT 000 100.

Nota : définition du préfixe du numéro de châssis.

T = TRIUMPH

F = Spitfire 1500

A = Classe du véhicule ( finition )

D = Type de carrosserie ( cabriolet décapotable 2 portes )

W = Cylindrée du moteur ( 1 500 cc )

2 = Direction à gauche ( boîte de vitesses mécanique )

A = Année modèle ( ou B, C, D... )

T = Usine de construction ( Canley )

ou W = Usine de construction ( Solihull )

et les 6 chiffres du numéro de série.

En outre, ce véhicule a fait l'objet d'une réception partielle en application

de la Directive CEE 76/114 (plaques et inscriptions).

### PROCES VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur, le 29.01.75 que le véhicule N° FH 75 023 L à moteur N° FM 29843 HE ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série TRIUMPH type 1500 FH satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 à R.104 du Code de la Route et des arrêtés pris en application.

a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'Arrêté ministériel du 19.07.54 relatif à la réception des véhicules.  
Cette mise à jour s'applique à partir du N° d'ordre dans la série du type : TFADW2AT 000 100.